



Mise en contexte

L'article 6 de la Loi sur les syndicats professionnels établit clairement notre mission : « les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres ».

Il nous appartient de définir comment nous entendons remplir ce mandat. Nous sommes toutes et tous conscientes et conscients que la situation du SEOM d'aujourd'hui n'est pas comparable à celle qui prévalait il y a 10, 15 ou 20 ans. La fusion de plusieurs commissions scolaires ainsi que la croissance continue de la population scolaire ont augmenté significativement nos effectifs. Le droit du travail a également évolué, les dossiers se sont judiciarialisés et les problèmes auxquels sont confrontés les membres sont de plus en plus complexes.

À l'été 2018, les membres du CA, les personnes libérées à temps plein au bureau ainsi que les conseillères en relations du travail ont participé à trois jours de réflexion sur l'avenir de notre organisation. Collectivement, nous avons partagé le constat que le statu quo n'est pas une option. Le SEOM doit se réinventer.

Nous nous sommes projetés dans le futur, anticipant les besoins des membres de demain et rêvant à de nouvelles façons de faire, plus inspirantes et porteuses de sens. Le comité exécutif, avec l'aide d'une conseillère externe, a tenté de résumer les propos entendus et de rendre compte des consensus qui ont émergé au fil des discussions.

Avant d'aller plus loin en définissant des moyens d'action concrets, assurons-nous d'être toutes et tous en accord avec les orientations que nous devons prendre, avec les objectifs que nous poursuivrons d'ici 2025.

Le présent document vise donc à déterminer une vision générale, qui se déclinera ensuite en axes et en objectifs. Une fois adoptés, ces grands principes deviendront un idéal à atteindre : ils guideront nos réflexions et nos décisions.



VISION

Le SEOM, une organisation qui repose sur l'apport de chaque membre.

- Une communauté impliquée, concernée et fière
- Elle porte la responsabilité de veiller aux conditions d'épanouissement professionnel de ses membres
- Nous nous engageons à préserver l'inclusivité, la connectivité et la proximité

AXE 1 : ANIMATION DE COMMUNAUTÉ

Des membres informés appartenant à une communauté forte

Objectif 1 : Informer le membre de ses droits, des dernières tendances et pratiques en éducation, d'initiatives sociales et sociopolitiques

Objectif 2 : Enrichir et développer les compétences des membres à travers la facilitation de communautés d'apprentissage et de codéveloppement

Objectif 3 : Cultiver auprès de la communauté des valeurs sociales et sociopolitiques

AXE 2 : RÉFÉRENCE D'ÉCOUTE ET D'EXPERTISES

Des membres écoutés et soutenus

Objectif 1 : Être la référence pour le membre sur toutes les questions qu'il se pose en matière de relations de travail, de convention collective, de pédagogie et d'andragogie

Objectif 2 : Être une référence d'accompagnement pour le membre lorsqu'il a besoin d'écoute, d'empathie et de soutien moral



AXE 3 : AMPLIFICATION DES VOIX

Des membres, des voix représentées

Objectif 1 : Consulter les membres sur les sujets d'actualité syndicale afin de mieux les représenter

Objectif 2 : Développer une culture participative

Objectif 3 : Promouvoir au niveau national le modèle « Voix des membres au cœur de nos décisions »

Adopté au conseil d'administration du 28 novembre 2018.